



Sommaire

1/ Prospections et Animation foncière.

- Animation foncière sur les zones stratégiques incendiées

2/ Exploitation de produits.

- Levées de liège
- Exploitation de bois
- Maures Bois Energie

3/ Travaux forestiers.

- ▶ Remise en production de suberaies
- ▶ Plantations
- ▶ Restauration des Terrains Incendiés
- ▶ Réhabilitation des vergers de châtaigniers

4/ Expertise forestière.

- Documents de Gestion Durable
- FEADER – Mobilisation de Ressources
- Forestières à haute valeur ajoutée
- MED4CORK
- Suivi post incendie

5/ Expertise sanitaire.

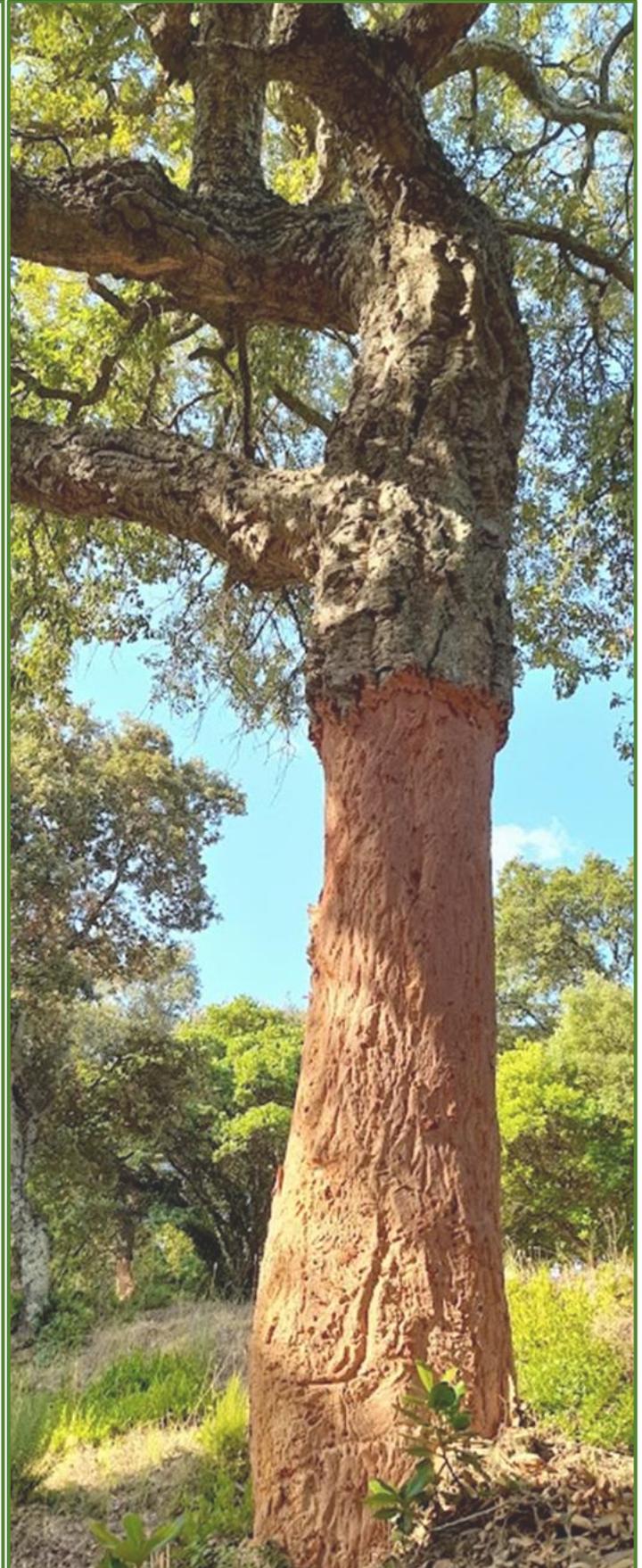
- Missions de Correspondants Observateurs

6/ Actions de promotion.

- Au local
- Au national

7/ Autres projets.

- Agrosylviculture, l'arbousier
- Hydrologie régénérative, les retenues collinaires

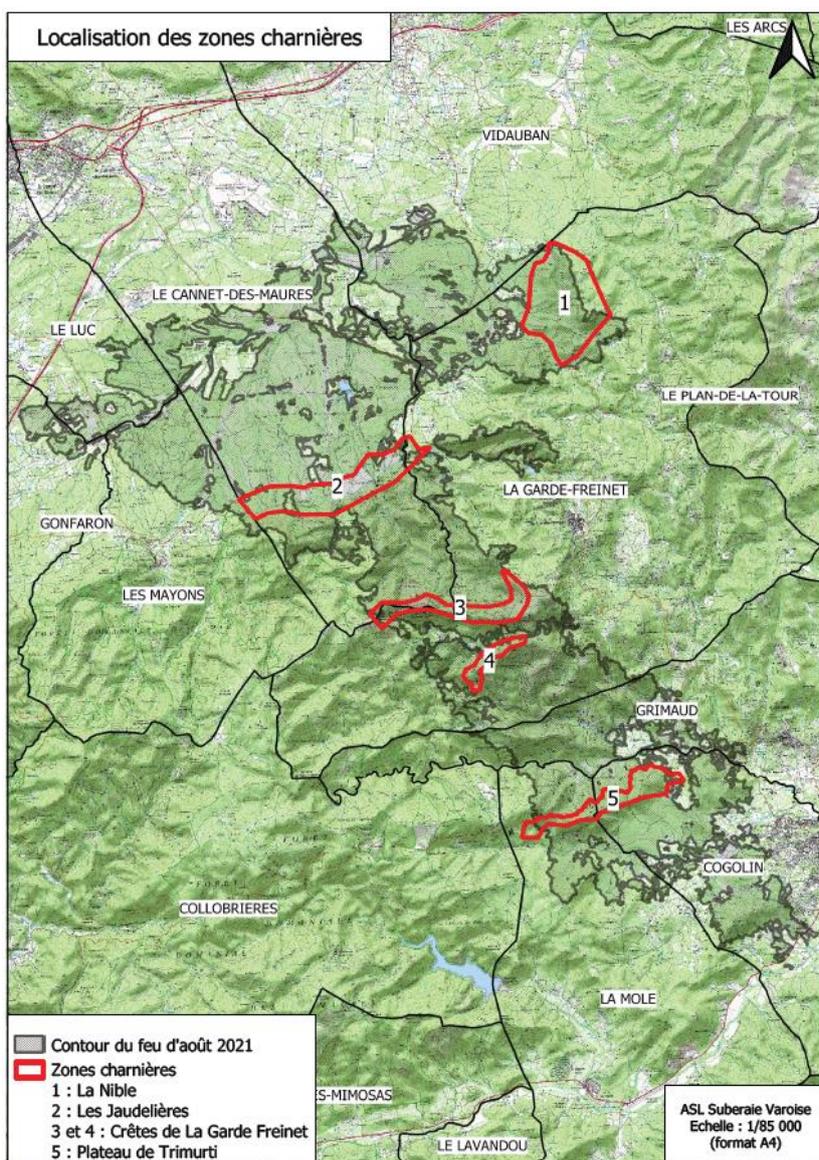


1. Animation foncière : étape indispensable qui permet de dynamiser et faire vivre un territoire.

Suite de l'animation après l'incendie du 16 août 2021 pour la mise en œuvre des travaux de restauration à moyen et long terme.

Pour rappel, l'incendie du 16 août 2021 a impacté 9 communes et 6 977 ha de surface naturelle, majoritairement forestière, à travers la plaine et le massif des Maures. A l'image de la propriété foncière sur notre territoire, cette surface est détenue majoritairement par des propriétaires privés à 70 %, soit 4 400 ha. Cette surface est partagée par 1 081 propriétaires distincts.

L'étude de réhabilitation pilotée par le Syndicat Mixte du Massif des Maures a permis de cibler les secteurs prioritaires pour mener des travaux de restauration. Les interventions dites d'urgence : coupes d'exploitation de bois brûlés et travaux de fascinage contre l'érosion des sols ont fait l'objet d'une animation foncière en 2022 pour une mise en œuvre en 2022 et finalisation en 2023.



En 2023 une nouvelle animation foncière a été menée pour la mise en œuvre des travaux de restauration à moyen et long terme des peuplements impactés. Cette animation foncière a été financées en totalité par le fonds de dotation « Agir pour la forêt » mis à disposition du dispositif RESPIR. Cette dernière a été menée sur des zones dites « charnières », 5 secteurs orientés perpendiculairement au couloir de l'incendie. Les interventions de restauration sylvicole sont à prioriser sur ces secteurs pour venir en renfort de la DFCI et réduire l'intensité et la vitesse de propagation de futurs incendies.



Compte-rendu d'activités 2023 et perspectives 2024

Ces 5 zones totalisent 800 ha, dont 565 ha de peuplements éligibles à des interventions de restauration. L'animation foncière a donc été menée sur la partie privée soit 340 ha répartis entre 80 comptes propriétaires. Le résultat de cette animation a mené à 40 ha de travaux planifiés chez une 15ème de propriétaires sur les 120 ha de travaux de restauration prévus en zone incendiée.

Ce résultat assez faible (environ 20% des propriétaires ciblés mobilisés) s'explique notamment par :

-la présence de nombreuses propriétés de petites taille et l'éloignement entre le lieu d'habitation de ces propriétaires et leurs parcelles ;

-les faibles enjeux sylvicoles d'une grande partie de ces zones dont la gestion nécessite un investissement sans retour sur investissement significatif ;

-le découragement des propriétaires sur ce couloir de feu suite aux derniers incendies.

On notera d'ailleurs que la 15ème de propriétaires mobilisés ont en commun le fait que leur propriété forestière fait partie de leur cadre de vie ou de travail (habitation ou cultures à proximité). Pour les autres propriétaires dont les parcelles ne font pas partie de leur cadre de vie, la part d'autofinancement nécessaire pour la mise en place de travaux de restauration est rapidement un facteur bloquant sur des parcelles dont les productions forestières ne permettent pas un retour sur investissement.

La gestion sylvicole de ces espaces présente pourtant un fort enjeu de réduction du risque incendie en complément des ouvrages DFCI existants. Ce point de blocage reste donc aujourd'hui une problématique qui nécessite la recherche de solutions pour espérer la mise en place d'une gestion viable sur ces zones stratégiques.

En 2024, nous continuerons ce travail d'animation par la recherche des adresses correctes des propriétaires dont les informations du cadastre étaient erronées ou incomplètes et nous espérons que les travaux de restauration déjà mis en œuvre éveillent l'attention d'autres propriétaires voisins sur ces secteurs.



Compte-rendu d'activités 2023 et perspectives 2024

2. Exploitation de produits :

- LIEGE pour un total d'environ 134 tonnes



103,08 tonnes de liège femelle (vendu à 1 450 €/tonne exploitée) et 30,92 tonnes de liège brûlé (vendu à 350 €/tonne exploitée)

Ce tonnage est significativement supérieur à 2022. Cela se justifie par une disponibilité de main d'œuvre plus importante. Nous avons pu travailler avec 3 équipes, soit un total de 15 leveurs.

Campagne liège 2023 - Bénéfice des propriétaires sur le liège femelle			
Chantiers	Commune	Nombre de Tonnes	Bénéfice
1	Collobrières	1,6	497,92 €
2	Collobrières	1,62	946,14 €
3	Collobrières	1,1	685,88 €
4	Collobrières	1,2	668,44 €
5	Pierrefeu	0,3	168,36 €
6	Pierrefeu	0,6	336,72 €
7	Cogolin	29,23	21 606,82 €
8	Cogolin	18,74	13 852,61 €
9	La Môle	1,14	662,57 €
10	La Môle	3	1 743,60 €
11	Le Lavandou	1,4	813,68 €
12	Le Lavandou	3,83	2 226,00 €
13	Le Lavandou	1,6	897,92 €
14	La Môle	5,07	2 946,68 €
15	La Môle	9,35	5 434,22 €
16	La Môle	4,5	2 615,40 €
17	Saint-Paul-en Forêt	17,45	12 019,04 €
18	Saint-Paul-en Forêt	1,05	610,26 €
19	Sainte Maxime	0,30	221,76 €
TOTAL		103,28	68 954,02 €

Soit un revenu moyen de 667 € par tonne.

La saison de récolte de liège de 2024, s'annonce vis-à-vis de conditions pluviométriques meilleure que 2023. En termes de tonnage de liège femelle et brûlé, celui-ci devra rester similaire à l'année 2023.



Compte-rendu d'activités 2023 et perspectives 2024

- BOIS pour un total d'environ 970 tonnes

1 coupe d'éclaircie groupée ayant pour objectif la mise en sécurité de la RD558, commune du Cannet-des-Maures. Ce projet a été menée en partenariat avec le Département et la SNPN, ce dernier pour la garantie du respect des différents enjeux liés à la RNN de la Plaine des Maures. Un total de 301 tonnes a été exploité en 2023. [Le chantier se poursuit jusqu'en 2024.](#)

1 coupe d'éclaircie réalisé sur une partie du pare-feu de la Fouquette, commune des Mayons, visant la normalisation de ce pare-feu. Un total de 292 tonnes de résineux a été exploité pour le compte d'un de nos adhérents. Le bois a été vendu pour du bois énergie.

1 coupe d'éclaircie dans un peuplement de chêne pubescent, pour 314 tonnes (Saint-Paul-en-Forêt). Ce bois a été valorisé en bois de chauffage.

Ci-dessous le détail des plusieurs propriétaires concernées par les coupes de bois de l'année 2023 :

Propriétaire	Surface (ha)	Qt (tonnes)
1	11,0	247
2	0,5	34
3	0,5	20
4	11	314
5	4,5	292
	27,5	908

L'ASL Suberaie Varoise essaye de répondre favorablement aux demandes de ses adhérents pour la valorisation de coupes de faible surface et faible quantité de bois. Il s'agit souvent d'opérations déficitaires pour les propriétaires, ainsi que pour le gestionnaire. En 2023, plusieurs exploitations de ce type ont été réalisés. Tableau récapitulatif ci-dessous :

Commune	Propriétaire	Surface (ha)	M3	Stères	Essence	Valorisation
Les Mayons	1	0,7	15		Châtaignier	Bois d'œuvre
Camps-la-Source	2	0,4		16	Châtaignier	Bois de chauffage
La Môle	3	0,75	47		Robiniers	Bois d'œuvre
Cogolin	4	0,5	10		Peuplier	Bois d'œuvre
Total		2,35	72	16		

Note : total exploité en tonnes = environ 60 tonnes de bois.

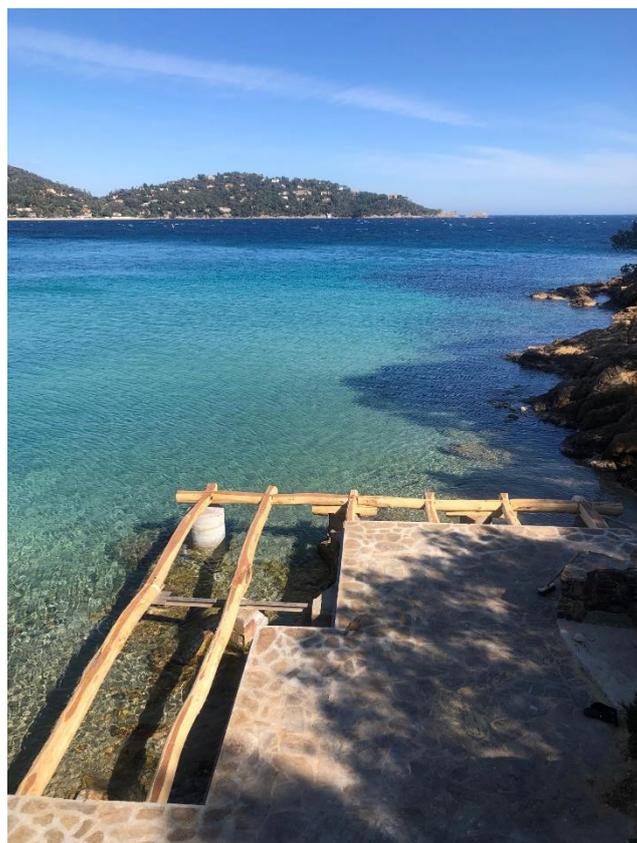


Compte-rendu d'activités 2023 et perspectives 2024

Quelques photos d'illustration de la valorisation du bois d'œuvre :



Robinier, utilisé pour faire les chevrons de la structure d'une terrasse à six-four.



En 2024 quelques coupes de bois de chauffage sont prévues ou à organiser

Des coupes sur résineux sont à prospecter.

- Maures Bois Energie

L'ASL poursuit la gestion de cette association.

Le maintien de cette activité est permis grâce au relai de stockage et de fourniture de plaquettes assuré par l'entreprise AFA Énergie installée à Brignoles.

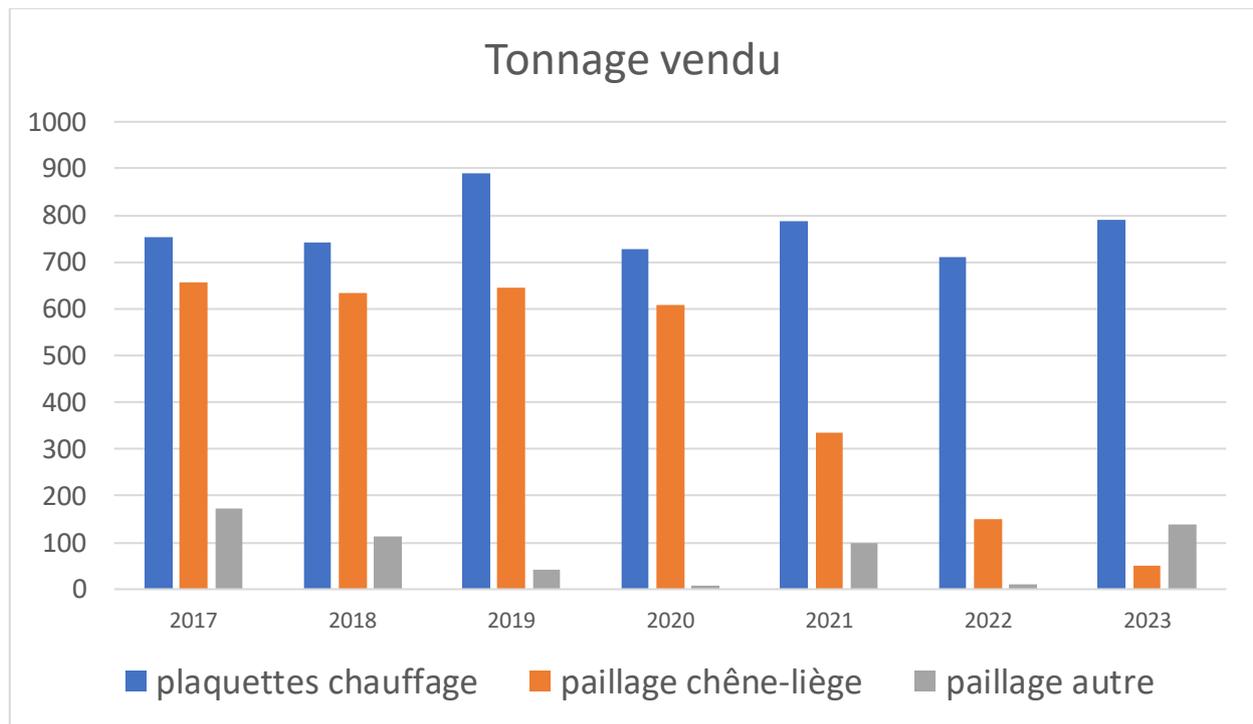
Des nouvelles recherches de site pour l'activité de MBE sont aujourd'hui en cours par Aurélie Boulot du SMMM.





Compte-rendu d'activités 2023 et perspectives 2024

Les volumes vendus en bois énergie restent stables.



	Tonnages vendus	% be	% paillage
2017	893	69%	31%
2018	944	79%	21%
2019	1 563	57%	43%
2020	1 304	56%	44%
2021	1 250	63%	36%
2022	872	82%	18%
2023	977	81%	19%

Les volumes vendus en paillage sont en baisse depuis 2021 (depuis que MBE n'est plus sur le site de l'Écopôle). Les volumes vendus sont passés d'une moyenne de 650 tonnes / an à 188 tonnes en 2023.

La situation comptable de la structure est pour la première fois légèrement négative.



Compte-rendu d'activités 2023 et perspectives 2024

3. Travaux forestiers

79 propriétaires adhérents ont été bénéficiaires de travaux forestiers encadrés sur leurs parcelles, pour une surface totale de 141 ha.

En dehors des travaux d'exploitation du bois et du liège, cela représente un coût total HT de 537 850 €.

Il s'agit de travaux d'amélioration, financés par :

Financements publics 51 %	Financement propriétaires 23 %	Financements privés 26 %
------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------

- Réouverture de suberaies abandonnées et levées de liège mâle ou brûlé

16 adhérents bénéficiaires / 59 ha / 111 219 €

Ces chantiers permettent des débroussailllements d'ouverture pour stimuler la régénération des chênes-lièges et accéder aux arbres pour les levées de liège mâle ou brûlé.

Les travaux d'ouverture peuvent mobiliser 80 à 100 % de financement public s'ils témoignent d'un véritable enjeu de protection incendie ou d'amélioration de la biodiversité (financements européens associés à la DFCI et Natura 2000) ;

Pour les restantes zones, l'ensemble de ces travaux peuvent être financés depuis 2019 à la hauteur de 40% du montant HT des opérations, par le Département du Var. Un complément d'aide à la hauteur de 40% sera apporté par la Région pour 2024 et avenir.

La compensation au défrichement est également un moyen de financement de ce type d'amélioration sylvicole.

En 2024 une surface d'environ 30 ha doit faire l'objet d'une remise en production. Il s'agit essentiellement de la levée de liège brûlé et de la création de layons d'exploitation et d'accès aux arbres.

Un nouveau dossier de demande de financement sera déposé en 2024, pour un montant total HT de travaux d'environ 100 000 €, avec un co-financement de la Région Sud PACA et du Département du Var à la hauteur de 80% du montant HT des travaux. Les travaux seront réalisés en 2025.

Le dépôt de 2 projets DFCI (FEADER DFCI) sont également prévus.

Des contrats Natura 2000 sont également prévus et en attente de l'ouverture de l'appel à projets.

- Ouverture des milieux en faveur de la régénération naturelle des peuplements, ainsi que de l'habitat de la Tortue d'Hermann et d'espèces cynégétiques

1 adhérent bénéficiaire/6,10 ha/28 060€

Ce chantier a été financé en totalité par la Fédération Départementale des Chasseurs du Var.

Ce chantier a permis de réaliser un débroussailllement d'ouverture pour stimuler la régénération naturelle existante de Pin d'Alep, Pin maritime, Chêne liège, Chêne vert et Chêne pubescent.





Compte-rendu d'activités 2023 et perspectives 2024

L'objectif était également de bénéficier des espèces protégées comme la tortue d'Hermann ainsi que la faune cynégétique.

- Plantations

1 adhérent bénéficiaire / 1,81 ha / 50 716 € HT de travaux

Une plantation de plants visant à remplacer les manquants a été faite sur la plantation datant de l'automne 2022 (Château Galoupet). Un total de 76 pins d'Alep, 96 Chênes liège, 76 Chênes à feuille rond et 28 caroubiers ont été remplacés.

1 nouvelle plantation a été réalisée à la Londe (Château Galoupet) Cela représente 1,81 ha et 1805 plants (mélange avec Chêne liège, Chêne à feuille rond, Cormier et Chêne tauzin).

La plantation et le regarnis réalisés au Château Galoupet ont été financées à 50% par la Région Sud PACA.



Sur la propriété du Château Galoupet, il est prévu de planter 1,64 ha en 2024, dans la continuité du projet de plantation d'une surface totale de 9,13 ha d'ici 2026.

Trois autres projets de plantation sont à l'étude et en attente de financeurs privées. Quelques pistes, comme le groupe Naudet sont en cours d'analyse.

En 2023 l'ASL SV a initié l'activité de « fournisseur de graines », cela afin de colmater des problèmes d'approvisionnement en plants MFR (matériel forestier de reproduction) de chênes lièges pour ces projets de plantation. Nous avons récolté un total de 22 litres de glands de Chêne liège. La totalité de la récolte a été vendue au groupe Naudet, avec qui nous avons signé un contrat de culture. Les plants produits (estimé à 6500 unités), seront vendus en priorité à l'ASL SV.



Cette récolte a été totalement déficitaire pour l'ASL SV. La vente des glands a généré une recette de 80€/HT, contre environ 500€ de coût de récolte.

Cette récolte sera reconduite en 2024.



Compte-rendu d'activités 2023 et perspectives 2024

- Restauration des Terrains Incendiés
- ➔ **Finalisation des travaux prioritaires coupes de bois brûlés en abattages de sécurisation (phase 3)**



Derniers chantiers de fascinage contre l'érosion des sols :

+ **36 ha** mis en fascines de janvier à mars 2023.

18 adhérents bénéficiaires

Budget TTC (avec MOE) : 170 100 €

Bilan : 86 ha

Financiers : (Financement à 100% TTC)



Derniers chantiers d'exploitation de pinèdes incendiées :

+ **9 ha** (2 chantiers dont 1 en RNNPM).

+ 274 tonnes de Bois Energie

2 adhérents bénéficiaires

Budget TTC (avec MOE) : 7 695 €

Bilan : 38 ha / 2 322 tonnes

Financiers : (Financement à 100% TTC)



Abattages de sécurisation de bordure de piste :

11,78 ha traités sur 4 pistes (dont 3 en RNNPM).

3 700 ml

8 adhérents bénéficiaires

Piste du Camp de Suyère / Piste de la Tire et des Petites Aurèdes / Piste de la Péguière

Budget TTC (avec MOE) : 15 162 €

Financiers : (Financement à 100% TTC)





Compte-rendu d'activités 2023 et perspectives 2024

→ Premiers travaux de restauration à moyen et long terme (phase 4)

Les travaux de restauration à moyen et long terme consistent en des interventions de réhabilitation des peuplements forestiers impactés. Ces dernières visent à accompagner la régénération naturelle des essences forestières vers des formations moins combustibles et plus résilientes aux aléas climatiques et notamment aux incendies. Les productions forestières et la biodiversité sont également favorisées à travers ces itinéraires.

Cette réhabilitation est échelonnée en trois interventions menées sur 5 ans, selon la chronologie suivante : première intervention de T0 à T+3, seconde intervention de T+3 à T+5 et troisième intervention après T+5 (T0 étant l'année de l'incendie).

Le programme de travaux porté par l'ASL pour cette première intervention de restauration des peuplements à moyen et long terme cible environ 120 hectares répartis en une 60aine de chantiers et en 9 types d'action dont le détail est présenté ci-dessous.

Bilan général Phase 4, Actions (Prévisionnel)		
Action	Surface	Nbr chantiers
Restauration de Suberaie	19,73 ha	7
Restauration de mélange feuillus avec Chênes-lièges	20,98 ha	12
Restauration de mélange feuillus / résineux	7,41 ha	3
Régénération de pinède	9,90 ha	5
Eclaircie de pinède	2,76 ha	2
Conversion de maquis d'arbousier en verger naturel	4,54 ha	4
Conversion de maquis d'arbousier en taillis	0,32 ha	1
Plantation de Pins parasols en Matorrals	0,00 ha	0
Lutte contre des espèces invasives (EEE)	1,23 ha	2
Abris faune	9,20 ha	2
Total actuel (chiffré)	76,07 ha	38
Total envisagé	121,27 ha	60





Compte-rendu d'activités 2023 et perspectives 2024

Ce programme de travaux représente un budget total de 505 000 € TTC et fait l'objet d'un financement de la Région Sud, du Département du Var et du dispositif RESPIR associé au Fonds de dotation ONF Agir pour la Forêt et ses mécènes. Le taux de financement de ces travaux varie selon le type d'action et la localisation du chantier :

- En dehors des zones stratégiques le taux de financement est de 60% ;
- Au sein des zones charnières le taux de financement est de 90% ;
- Pour les actions ayant un caractère expérimental le taux de financement s'élève à 100%.

Budget global Phase 4 et financements								
	Financement	Zones Charnières		Hors Zones Charnières		Expérimentation		Total
		Taux	Montant TTC	Taux	Montant TTC	Taux	Montant TTC	
Enveloppe 1	Région	40%	30 000,00 €	30%	22 500,00 €	40%	50 000,00 €	102 500,00 €
	Département	40%	30 000,00 €	30%	22 500,00 €	40%	50 000,00 €	102 500,00 €
	RESPIR	20%	15 000,00 €	40%	30 000,00 €	20%	25 000,00 €	70 000,00 €
	Autofinancement	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €
	Sous total	100%	75 000,00 €	100%	75 000,00 €	100%	125 000,00 €	275 000,00 €
Enveloppe 2	Région	45%	33 750,00 €	30%	37 500,00 €	50%	15 000,00 €	86 250,00 €
	Département	45%	33 750,00 €	30%	37 500,00 €	50%	15 000,00 €	86 250,00 €
	Autofinancement	10%	7 500,00 €	40%	50 000,00 €	0%	0,00 €	57 500,00 €
	Sous total	100%	75 000,00 €	100%	125 000,00 €	100%	30 000,00 €	230 000,00 €
Total			150 000,00 €		200 000,00 €		155 000,00 €	505 000,00 €

Cette première phase de travaux sera mise en œuvre sur 2 saisons, l'hiver 2023-2024 et l'hiver 2024-2025. Les premiers travaux ont ainsi débuté en octobre 2023 pour cette première saison d'intervention avec :

- **38 ha** de peuplements restaurés, dont :
 - 29 ha sur l'enveloppe 1,
 - 9 ha sur l'enveloppe 2.
 → 19,86 ha sur l'exercice 2023 / 7 adhérents bénéficiaires / 10 chantiers / Budget TTC (avec MOE) : 106 441 €



- **9 ha** d'aménagements pour la faune (enveloppe 1).
 - 2 ha sur l'exercice 2023 / 1 adhérent bénéficiaire / 1 chantier / Budget TTC (avec MOE) : 792 €



En 2024 les travaux de restauration à moyen et long terme se poursuivront donc afin d'atteindre l'objectif des 120 ha restaurés d'ici 2025.



Compte-rendu d'activités 2023 et perspectives 2024

- Réhabilitation des vergers de châtaigniers

Travaux : 10 adhérents bénéficiaires / 31 427 € HT

Plants : 16 adhérents bénéficiaires / 2 395 € HT

Ce programme est financé par la Région Sud depuis 2004 et il est animé avec le Syndicat des Producteurs de Châtaignes du Var (SPCV) depuis 2008.

Si les opérations menées visent à la remise en production d'anciens vergers de châtaigniers, elles permettent surtout de maintenir un habitat d'intérêt communautaire pour sa biodiversité spécifique et de préserver ces arbres centenaires constituant un élément essentiel de notre patrimoine.

En 2023 l'ASL a conventionné avec la Région pour un nouveau programme de restauration sur 5 ans (2023-2028) financé à 40% pour un budget travaux et MOE de 97 750 € HT.

Nature des travaux	Objectif des travaux	Unité (ha/ml/un)	Montant HT des travaux	M. d'œuvre et m. d'ouvrage déléguée (15%)	Total HT
Débroussaillage	Sylvicole et DFCI	5,5 ha	20 000,00 €	3 000,00 €	23 000,00 €
Elagages (sévère, léger)	Sylvicole	5,5 ha	20 000,00 €	3 000,00 €	23 000,00 €
Abattages	Sylvicole et DFCI	5,5 ha	20 000,00 €	3 000,00 €	23 000,00 €
Taille de formation et sanitaire	Sylvicole	5,00 ha	12 000,00 €	1 800,00 €	13 800,00 €
Débardage du bois	Sylvicole et DFCI	3,00 ha	2 000,00 €	300,00 €	2 300,00 €
Création de pistes d'exploitation	Sylvicole	1000 ml	5 000,00 €	750,00 €	5 750,00 €
Plantation	Sylvicole	500 un	6 000,00 €	900,00 €	6 900,00 €
TOTAL			85 000,00 €	12 750,00 €	97 750,00 €

Subventions :

Région Sud PACA (40%)	39 100,00 €
-----------------------	-------------

Les travaux de restauration menés sur 2023 ont donc permis d'investir les budgets restants du dernier programme. [Le nouveau programme sera ainsi entamé sur l'année 2024.](#)

Ces chantiers ont été menés sur les communes de Collobrières, Les Mayons, Pignans et Camps la Source.

On notera que, comparativement au début de ce programme, les surfaces traitées annuellement ont drastiquement baissées. Ce constat s'explique notamment par le fort impact du réchauffement climatique sur cette essence dont les besoins en eau sont d'au moins 800mm annuel. De fait, les stations encore favorables à l'essence aujourd'hui et sur le moyen à long terme s'amenuisent. Ainsi, nous sommes contraints aujourd'hui d'exclure un certain nombre de châtaigneraies dont l'avenir est compromis pour concentrer les travaux de restauration uniquement sur les meilleures stations.

En 2023 une demande de co-financement du programme a été adressée au Département du Var sur les mêmes conditions et taux (40%) que la Région. [Ce dossier passera au vote en mai 2024.](#)



Compte-rendu d'activités 2023 et perspectives 2024

L'illustration suivante présente les interventions de restauration comprises dans le programme de restauration et le détail des opérations réalisées sur l'exercice 2023.





Compte-rendu d'activités 2023 et perspectives 2024

4. Expertise forestière

- **Documents de gestion durable** : 5 plans simples de gestion validés par le CNPF en 2023. 2 de première génération, pour une surface totale de 80 ha et 3 renouvellements, pour une surface totale de 150 ha.

Tout propriétaire forestier peut élaborer et faire agréer par les administrations un document de gestion de sa forêt. En deçà de 20 ha, il s'agit d'un « code de bonnes pratiques sylvicoles », document succinct de quelques pages présentant la nature de ses forêts et les travaux prévus dans les 10 ans à venir. Au-delà de 20 ha, ce document de gestion prend un caractère obligatoire et s'appelle un « plan simple de gestion ». Bien plus détaillé, ce document inventorie les zonages réglementaires, les usagers actuels, les enjeux et les projets du propriétaire sur sa forêt en adéquation avec l'état de ses peuplements et leur évolution à venir dans les 10 à 20 ans.

Un nouveau Schéma Régional de Gestion Sylvicole pour la Région PACA a été approuvé le 4 novembre 2023.

Extrait du site internet du CNPF PACA :

« Les Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole -les SRGS- sont les déclinaisons de la politique forestière nationale et de ses objectifs, adaptées aux spécificités des forêts privées régionales. Chaque SRGS définit ainsi les règles de gestion durable pour les forêts privées de chaque contexte régional.

Ce document sert de référence légale au CNPF pour agréer ou non un document de gestion en forêt privée : Plan Simple de Gestion, Code de Bonne Pratique Sylvicole, ou Règlement Type de Gestion. »

- **FEADER** – Mobilisation de Ressources Forestières à haute valeur ajoutée sur le Massif des Maures

L'objectif de ce projet est de poursuivre les efforts d'inversion d'une déprise forestière qui accroît les risques naturels (incendie) et provoque la fermeture des milieux et par conséquent des pertes de biodiversité.

Ce projet vise à faciliter la « mobilisation de la ressource forestière à haute valeur ajoutée » et pour cela, le collectif des partenaires concernées (ONF, CNPF, ASL et SMMM), travaillent sur :

- Diminuer les coûts de transport liés à une desserte difficile, en élaborant un schéma de desserte qui permettra aux acteurs publics de planifier des travaux de desserte sur les années à venir dans le Massif,
- À mieux appréhender la ressource disponible en produits forestiers à hautes valeurs ajoutées, en particulier le liège, le pin d'Alep destiné au bois d'œuvre et le bois de châtaignier.

Ce projet arrive à sa fin et les résultats seront connus en septembre 2024.

- **MED4CORK** – projet Européen du programme InterregMed.

Il s'agit d'un projet initié en 2021 (phase de réflexion) et qui sera déposé en mai 2024.

C'est la Région Sud PACA le chef de file et les autres partenaires sont :

- L'ASL Suberaie Varoise, France
- Le ISA (Institut Supérieur d'Agronomie de Lisbonne), Portugal,



Compte-rendu d'activités 2023 et perspectives 2024

- Le Consorci Forestal de Catalunya, Espagne,
- Centre de la Propietat Forestal, Espagne,
- L'Agence régionale des forêts et de l'environnement de Sardaigne "FoReSTAS", Italie,
- L'Agence Régionale de Recherche Agronomique de Sardaigne "Agris Sardegna", Italie,
- L' Agence national des Forêts Hrvatska Sume, Croatie.

Ce projet vise travailler sur trois axes, à savoir :

Axe 1 : Améliorer les modèles sylvicoles de gestion des Suberaies, plus adaptés au contexte climatique actuel et futur. Ces nouveaux modèles devront prendre en compte et améliorer la valeur écologique, environnementale et économique des Suberaies.

Pour accomplir cet objectif, chaque partenaire doit collecter, analyser et synthétiser toute documentation existante en termes de recherche, expérimentations et études menés jusqu'à présent sur la gestion des Suberaies, dans le contexte de réchauffement climatique. Cette information sera mise à disposition sur une plateforme gérée par le ISA (institut supérieur d'agronomie de Lisbonne).

Des échanges sur le terrain avec des gestionnaires du Portugal, Espagne et Italie sont également prévues, afin de mieux comprendre les impacts de la gestion actuellement appliquée.

Il est prévu de mettre en place des parcelles test, avec des protocoles de suivi sur du long terme, afin d'évaluer dans quelle mesure les nouveaux modèles sylvicoles apportent un réel impact sur la résilience du peuplement et aussi sur la valeur écologique, environnementale et économique.

Axe 2 : Adapter le modèle climatique Catalan "Climark" pour qu'il puisse être utilisé en France et chez nos partenaires.

La plupart des modèles de compensation carbone prennent peu ou pas en compte les services écosystémiques rendus par la nature (biodiversité, eau...), ainsi que la réduction du risque incendie. La non-dégradation de ses services n'est pas non plus prise en compte.

Climark prend en compte tous ces aspects. Nous souhaitons ainsi l'adapter à la réalité de la Région Paca pour ensuite pouvoir proposer des projets qui placent la biodiversité, la réduction du risque incendie, une gestion plus efficace de l'eau et la préservation des sols au centre des objectifs de gestion.

Il est également prévu de mettre en place des parcelles test, avec des protocoles de suivi à long terme.

Axe 3 : Créer un certificat européen pour le métier de leveur de liège.

Ici l'objectif est de promouvoir le métier de leveur, le professionnaliser, assurer la relève générationnelle, l'inclusion des femmes et augmenter la productivité en intégrant des facteurs tels que la gestion forestière et la mécanisation.

Pour cela, il va falloir créer les standards de formation qui prend en compte les spécificités de terrain de chaque pays partenaire.

Des formations pour les formateurs ainsi que pour de nouveaux leveurs sont prévues, afin de mettre en pratique et d'affiner les standards.



Compte-rendu d'activités 2023 et perspectives 2024

- Suivi post incendie

Les travaux de restauration post incendie mis en œuvre dans le cadre de la « phase 4 » de restauration des peuplements à moyen et long terme font l'objet d'un suivi sur 8 ans. Ce suivi sera financé intégralement par le dispositif RESPIR avec le Fonds de dotation ONF Agir pour la forêt. L'objectif étant d'obtenir un retour d'expérience sur l'efficacité des diverses opérations menées (recépages, débroussaillage alvéolaire, sélection de rejets, tailles de formation...) sur la régénération des peuplements.

Budget sur 8 ans : 32 000 € HT



Ainsi sur les 9 itinéraires suivis, 5 feront l'objet d'un suivi car la surface traitée par les deux maîtres d'œuvre (ASL et ONF) permet l'implantation d'un nombre suffisant de placettes. Les itinéraires retenus sont les suivants :

- Restauration de suberaie : 5 couples de placettes
- Restauration de mélanges feuillus avec Chênes-lièges : 3 couples de placettes
- Restauration de mélanges feuillus – résineux : 5 couples de placettes
- Régénération de pinède : 5 couples de placettes
- Conversion de maquis d'arbousiers en vergers naturels : 4 couples de placettes

Le principe du suivi consiste en l'implantation de placettes test sur les zones travaillées et de placettes témoin en dehors. Des relevés sur la végétation seront réalisés à T0, T3 et T5 ou T8 selon le type d'action (T0 étant l'année de réalisation des premiers travaux de restauration).

En 2023, le protocole de suivi proposé par le groupement de bureaux d'étude en charge du programme de restauration post incendie a été affiné et traduit en fiches de relevés.

Les relevés à T0 seront réalisés en 2024.



5. Expertise sanitaire

L'ASL est depuis 2015 correspondant observateur pour le département de l'état de surveillance de santé des forêts. En 2023 environ 42 jours ont été dédiés au suivi des problèmes sanitaires.

L'année 2023 est la 2ème plus chaude que la France n'ait jamais mesurée à présent, avec une température moyenne de 14.4 °C, soit +1.4°C de plus que les normales mesurées entre 1991 et 2020.



Compte-rendu d'activités 2023 et perspectives 2024

Malgré la sécheresse répétée et les périodes de canicule de plus en plus longues, leurs effets n'ont pas entraîné sur notre territoire des dépérissements massifs, mais on observe un peu partout et sur plusieurs essences, même celles réputées adaptées à de tels phénomènes climatiques, un affaiblissement pouvant conduire à des mortalités.

Le suivi des plantations réalisées à l'hiver 2022-2023 a montré un taux de mortalité en novembre 2023 entre 12 et 54%, lié justement au manque d'eau et aux vents asséchants fréquents.

L'ensemble des suivis sanitaires, par essence forestière ou par maladie spécifique sont à retrouver de façon détaillée dans le bilan annuel départemental établi par l'équipe des Correspondants-Observateurs Varois (1 CRPF, 1 ONF et 2 ASL). <https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/sante-des-forets-r326.html>

L'année 2024 démarre avec un très bon apport hydrique, annonçant de très belles conditions pour la récolte de liège, ainsi que pour la reprise des jeunes plants des projets de plantation.

- **Etude renouvellement forestier - Les cas spécifiques des forêts Varoises de Chêne-liège et de Pin Parasol**

Etude financé par :  **CRÉDIT AGRICOLE**
PROVENCE CÔTE D'AZUR

Objectifs :

- Analyse de la productivité en fruit (quantitative et qualitative), des peuplements de Chêne liège,
- Elaborer un cahier de charges pour la production de plants de chêne liège de qualité,
- Analyse de la productivité en fruit (quantitative et qualitative), des peuplements de Pin Parasol classés actuellement pour la récolte de graines.

Intérêt du projet

- Vérifier la viabilité, la quantité et la qualité des graines fournis par les peuplements de Chêne liège et Pin Parasol sélectionnés pour la production de MFR,
- Questionner la possibilité de travailler avec les graines issues de récoltes de peuplements situés plus au sud (Espagne, Maroc, Portugal) et avec une qualité de graines plus intéressantes (intérêt génétique). Pour rappel seul les provenances locales sont autorisées dans de cadres de projets financés par les aides de l'état,
- Contribuer à la recherche de solutions, pour une production suffisante de plants en vue de la hausse des projets de plantation prévus d'ici 2050,
- Contribuer à améliorer les étapes de production de MFR en Chêne liège de haute qualité (de la graine au plants),
- Contribuer à la production des plants génétiquement mieux adaptés au réchauffement climatique,
- Contribuer au maintien de deux habitats d'intérêt communautaire.



Compte-rendu d'activités 2023 et perspectives 2024

6. Actions de promotion

- Au LOCAL :

Groupe de travail sur le Plan de Relance de la Filière Liège. Ce groupe est animé par le Syndicat mixte du massif des Maures.

Plusieurs réunions ont été organisés en 2023, sous forme de comité technique, visant définir quels projets de relance de la filière liège peuvent être portés en commun et trouver des solutions financières pour porter ces projets.

Ces réunions sont programmés pour 2024 également. L'ASL SV a signé une convention de partenariat avec le SMMM pour réaliser un état de l'art sur les actions menées au sein de la structure depuis les 15 dernières années liées au liège, ainsi que la participation à des réunions de cadrage dans le cadre du Plan de Relance de la Filière liège.

Organisation de 4 réunions d'information auprès des propriétaires privées sur l'importance de gestion des Suberaies (La Garde Freinet, La Môle, Collobrières et Plan de-la-Tour). Cela dans le cadre du projet FEADER « Mobilisations des Ressources Forestières à Haute Valeur Ajoutée.



Une journée d'échanges entre gestionnaires forestiers a été également réalisé, avec l'objectif de faire un partage de connaissances entre gestionnaires. Cette journée a été organisé au Château Galoupet avec le programme suivant :

- Présentation de la Méthode Archi Chêne liège, par Renaud Piazzetta de l'Institut Méditerranéen du Liège (IML),
- L'influence de la gestion forestière dans la conservation des Suberaies, par Paulo Firmino Phd à l'Institut Supérieur d'Agronomie de Lisbonne,
- Présentation du projet de reboisement à Château Galoupet, par Ludovic Stievet (coordinateur des projets d'aménagement liés au massif forestier au sein du Domaine),
- Retex sur les plantations de chêne liège réalisées par l'ASL Suberaie Varoise depuis 2020, avec Gisela Santos Matos,
- Retex sur les anciennes plantations de chêne liège réalisées par l'ONF, avec LucBlaison.

Une deuxième journée d'échanges et de suivi (N+25) d'une plantation de Chêne liège réalisée dans le cadre du programme d'amélioration génétique FAIR 202 est prévue pour 2024



Compte-rendu d'activités 2023 et perspectives 2024

- Au NATIONAL :

Groupe national du liège, créé en 2021 par l'initiative des producteurs varois, corses et des Pyrénées-Orientales avec la volonté de faire de l'Institut Méditerranéen du Liège (IML) basé à Vivès (66) notre représentant.

Une action de communication est en place depuis 2022, visant la promotion du liège français (l'IML a obtenu un financement de l'interprofession nationale France Bois Forêt).

Participation à l'émission en Terre Ferme d'Ushuaïa TV, avec l'invité Chanee, originaire de la Provence et fondateur de l'association Kalaweit, qui a pour mission de sauver les Gibbons sur l'île du Bornéo.



L'ASL SV a eu l'opportunité de parler de l'activité de récolte du liège et de l'importance de la Suberaie en termes de biodiversité.

Cet épisode a été diffusé le mercredi 7 février à 20h45, reste disponible 90 jours en streaming après la diffusion.

Participation à la visite médiatique « RTI Maures » organisé par CMA CGM avec la Région Sud PACA.

Article dans la Revue Forêt Innovation (n°3-2023) sur le post incendie avec le CNPF.



AUTRES PROJETS

- Agro Sylviculture

L'agrosylviculture s'inscrit dans la volonté permanente de rechercher de nouvelles valorisations forestières à nos forêts méditerranéennes, que ce soit pour viser une débouchée économique secondaire aux productions purement forestières ou pour apporter des opportunités de gestion alternatives suscitant engagement et motivation auprès des propriétaires. Plusieurs essences font ainsi l'objet d'une attention particulière notamment pour leur production fruitière et leur adaptation aux conditions méditerranéennes actuelles et à venir, parmi celles-ci l'arbousier présente un réel potentiel.

► **Gestion en vergers naturels de l'Arbousier :**

L'arbousier est une essence d'avenir sur le massif des Maures qui présente des atouts notables notamment du fait de son faible besoin en eau et de sa forte résilience aux incendies. La gestion des peuplements d'arbousiers pour le fruit présente un enjeu d'un point de vue DFCL, favorisant une essence peu inflammable et une répartition discontinue du combustible dans le peuplement. Cette action présente également intérêt pour la biodiversité en entretenant des milieux semi-ouverts et favorisant une essence nectarifère et fructifère. Enfin, l'organisation d'une filière locale à partir de la valorisation de son fruit à travers divers productions notamment alimentaires pourrait constituer un enjeu économique permettant la viabilité de ces actions dans le temps.

Les premiers chantiers de mise en production de maquis d'arbousier ont été menés dans le cadre du programme de restauration des terrains incendiés (4 chantiers totalisant 4,5 ha). Les interventions de mise en production s'appuient sur l'itinéraire définie par l'ASL dans le cadre de l'étude menée par l'association Forêt Modèle de Provence sur cette essence.



Au-delà des zones incendiées des zones à potentiel ont été identifiées chez des adhérents (Sainte Maxime, Collobrières et Bormes les Mimosas).

En 2024 l'ASL a la volonté de développer ses compétences dans la technique de mise à fruit et d'entretien de la production sur les vergers naturels d'arbousier. Des connaissances sont à chercher chez des pays producteurs voisins tels que le Portugal qui dispose d'une expérience bien plus aboutie sur le sujet.

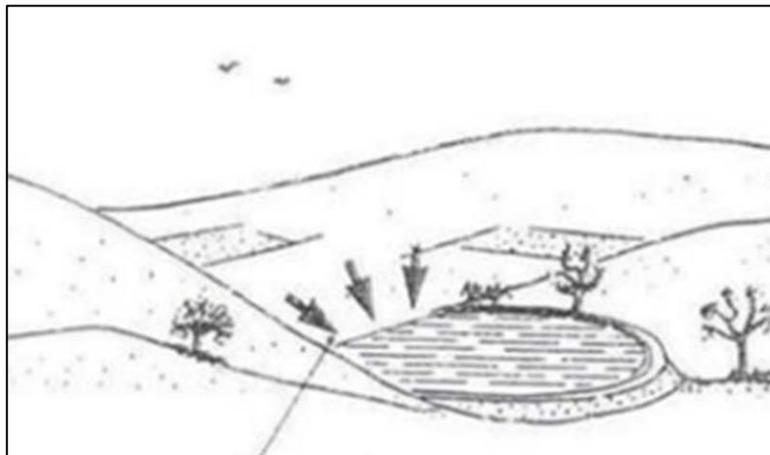


Compte-rendu d'activités 2023 et perspectives 2024

- Hydrologie régénérative

► **Création de « micro retenue collinaire » :**

La question de l'eau fait également partie des principaux sujets que nous souhaitons développer. Les prévisions météorologiques vis-à-vis du changement climatique laissent présager une certaine stabilité sur la pluviométrie annuelle mais avec des précipitations plus rares et plus intenses. Face à cela, la question du stockage de l'eau devient cruciale, en forêt également. Or, nos sols s'avèrent être le principal réservoir en eau en milieu forestier.



Le 31 janvier 2023 nous avons assisté à une formation de la chambre d'agriculture, organisée à l'initiative du SPCV sur la création de retenues collinaires. Cette journée nous a permis d'appréhender les aspects réglementaires pour mener un tel projet, notamment par rapport à la loi sur l'eau.

Depuis, nous avons commencé à définir des « modèles forestiers » visant à retenir temporairement les importantes quantités d'eau issues des précipitations et du ruissellement afin d'en permettre l'infiltration dans les sols et les nappes, et non pas de créer un réservoir imperméable.

Les premiers ouvrages sur des propriétés adhérentes sont en cours de définition.

